

## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 21 / 09 / 2023

Dossier complet le : 22 / 09 / 2023

N° d'enregistrement : 2023-2002

#### **1 Intitulé du projet**

Réalisation de 2 nouveaux dépôts de véhicules neufs (ROAD SIDE et COROLLA II) au sein d'un site ICPE

#### **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

##### **2.1 Personne physique**

Nom	Prénom(s)

##### **2.2 Personne morale**

Dénomination	Raison sociale
	TOYOTA LOGISTICS SERVICES FRANCE (TLSFR)

N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<u>4 2 9 7 2 1 1 8 6 0 0 0 2 2</u>	SA

Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
<u>POIDEVIN</u>	<u>Matthieu</u>

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41° Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	b) Dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs de 50 unités et plus.  Le projet prévoit la création de 3 473 unités de dépôts de véhicules.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

TOYOTA est implantée dans un site de 233 ha occupé pour partie par l'usine de fabrication des véhicules proprement dite TMMF (Toyota Motor Manufacturing France) et pour l'autre partie l'expédition des véhicules dite TLSFR (Toyota Logistics services France).

Le projet consiste à créer 2 nouvelles zones de dépôts de véhicules neufs sur la partie TLSFR de l'usine TOYOTA située sur les communes d'Onnaing & Rombies et Marchipont.

Les nouvelles aires de dépôts de véhicules neufs seront composées en 2 parties :

- Une zone au sud (ROAS SIDE) qui sera mise en place sur une zone actuellement enherbée qui sera imperméabilisée

- Une zone à l'est (COROLLA II) qui sera mise en place sur une zone majoritairement enherbée accompagnée d'une voie d'accès à la piste d'essai et qui sera entièrement imperméabilisée.

Au total, les nouvelles aires de dépôts de véhicules neufs représenteront une surface imperméabilisée de 73 801 m<sup>2</sup>.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de dépôt des véhicules neufs suite à l'augmentation du nombre de véhicules neufs stockés sur site.

Les véhicules qui seront stockés au droit des nouveaux parkings sont issus de la production du site d'Onnaing. Le fonctionnement des différents sites TOYOTA ayant évolué, le site d'Onnaing devient le stock central pour les Pays-Bas et la Belgique. Auparavant, le site d'Onnaing envoyait les véhicules sur des « zones tampons » en Belgique et aux Pays-Bas ayant de les distribuer dans le pays. Avec le nouveau projet, il est prévu de retirer ces 2 « zones tampons » et que ce soit le site d'Onnaing qui fasse cette « zone tampon ». Les véhicules produits resteront donc plus longtemps sur le site avant distribution, d'où la nécessité d'une plus grande zone de stockage de véhicules neufs.

---

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les nouvelles zones de dépôt sont localisées au droit de parcelles enherbée et végétalisée avec présence d'une voie d'accès asphaltée pour celle localisée en partie est. Aucune installation n'est présente sur ces zones. La phase travaux va donc consister uniquement en l'imperméabilisation des zones enherbée et végétalisées par de l'enrobé. Ces zones sont localisées en dehors des zones de production et les travaux ne perturberont pas le fonctionnement du site.

---

##### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Actuellement, les véhicules neufs sont stockés sur les parkings WP1 et COROLLA. Suite à l'augmentation du nombre de véhicules neufs à stocker sur site, TOYOTA souhaite mettre en place de nouvelles zones de dépôts de véhicules neufs en enrobé sur des zones actuellement enherbée pour une surface totale de 73 801 m<sup>2</sup> (dépôts nommés COROLLA II et ROAD SIDE pour une capacité de 3 473 places).

---

#### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Porter à connaissance réalisé par GINGER BURGEAP en date du 06/06/2023 déposé à la DREAL  
Un seul permis de construire déposé par la société TOYOTA en date du 21/06/2023 (référéncé PC 059447 23 A00018) sur les 3 communes concernées par le projet Onnaing, Estreux et Rombies-et-Marchipont

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Zone de stockage de véhicules neufs imperméabilisé - ROAD SIDE.....	25 143 m <sup>2</sup>
Zone de stockage de véhicules neufs imperméabilisé - COROLLA II.....	48 658 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Parc d'activités de l'Escaut sud

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Onnaing

Code postal : 5 9 2 6 4 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

**Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>**

Long. : 5 0 ° 3 6 ' 5 8 " Lat. : 0 3 ° 6 4 ' 6 1 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

**Communes traversées :**

Onnaing, Estreux, Rombies et Marchipont

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLUI des 35 communes de Valenciennes métropole approuvé le 11 mars 2021.  
Projet situé en zone UZ : zone d'activité industrielle et logistique majeure

<sup>[1]</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

RP

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le site est soumis à autorisation par AP du 27/10/2014. La dernière étude d'impact réalisée sur le site date de 2004 (dossier d'autorisation pour AP du 08/11/2005 – remplacé par l'AP du 27/10/2014).

Les arrêtés préfectoraux complémentaires du site depuis 2014 sont les suivants :

- APC du 20/11/2014 concernant la modification des rejets atmosphériques
- APC du 23/12/2015 concernant la modification des VLE des rejets aqueux
- APC du 06/07/2016 mettant à jour les dispositions de l'AP du 27/10/2014
- APC du 14/05/2018 mettant à jour le classement ICPE du site

Le présent projet ne prévoit pas de modification du classement ICPE actuel du site.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - ZNIEFF de type I "Vallée de l'Aunelle et du ruisseau du Sart" située à environ 2 km au sud-ouest du site - ZNIEFF de type II "La basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge" située à environ 4 km au nord-est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à environ 1,5 km au sud du parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application de la directive européenne de 2002 sur la lutte contre le bruit et du code de l'environnement, Valenciennes Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ont réalisé conjointement des cartes de bruit stratégiques sur l'Agglomération de Valenciennes. Un plan de prévention du bruit dans l'environnement à l'échelle de l'Agglomération a été engagé par les deux communautés.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé à environ 4 km au sud de la zone tampon du bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé au sein d'une zone à dominante humide. Les zones à dominantes humides les plus proches du site sont présentées en Annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes d'Onnaing, Rombies, Marchipont et Estreux sont couvertes par un plan de prévention des risques inondation. La commune d'Onnaing est également un territoire à risque important d'inondation (TRI).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, enquête publique en cours
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site BASIAS le plus proche du site est référencé NPC5905620 pour un atelier de serrurerie dont l'activité terminée et est situé à environ 2 km à l'ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est situé à proximité du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au village de Maroilles (59SI17) localisé à environ 30 km au sud-est .

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches du site sont (cf. Annexe n°6) : - Site directive Oiseaux "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" (FR3112005) localisé à environ 8 km au nord-ouest du site - Site directive Habitats "Forêt de Raismes " (FR3100507) localisé à 9 km au nord-ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Parc de la Rhonelle et square de la Dodenne" (59-SC13) situé à environ 2,5 km au sud-est du site.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau (dépôts de véhicules neufs uniquement)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eaux souterraines (absence de prélèvement dans les eaux souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux. Ceux-ci seront en partie réutilisés en remblais et le reste sera stocké sur site - voir détails en Annexe 10.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de raccordement aux équipements existants d'eau potable et d'assainissement. Le projet ne prévoit pas de consommation des ressources disponibles.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 nouvelles zones de dépôts de véhicules neufs sont situées au droit de zones actuellement enherbées. Un passage par un écologue a été réalisé en avril 2023 et a mis en évidence la présence d'une espèce d'oiseau protégée et vulnérable (Pipit farlouse) et une espèce de plante envahissante (Solidage du Canada). Des mesures écologiques vont être mises en place sur le site - voir détails en Annexe 11.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé à proximité d'une zone NATURA 2000 (zone NATURA 2000 localisée à plus de 8 km du site).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste dans le périmètre du site ICPE sur des parcelles appartenant à TOYOTA. Il ne nécessite pas d'acquisition foncière ou d'extension sur des espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Onnaing, d'Estreux et de Rombies et Marchipont sont concernées par les risques technologiques suivants : engins de guerre et transport de matières dangereuses. Le projet n'est pas localisé à proximité de l'autoroute ou d'une route passante et ne sont donc pas concernées par le risque de transport de matières dangereuses. Aucun terrassement profond ne sera réalisé dans le cadre du projet (décapage superficiel uniquement) et donc le projet n'est pas concerné par le risque d'engins de guerre.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes d'Onnaing, d'Estreux et de Rombies sont concernées par les risques naturels suivants : inondation, mouvement de terrain et séisme. Le projet n'est pas localisé à proximité d'un cours d'eau et n'est donc pas concerné par le risque d'inondation. Aucun bâtiment ne sera construit, il n'est donc pas concerné par le risque sismique. Aucun terrassement profond ne sera réalisé (décapage superficiel uniquement) dans le cadre du projet, le projet n'est donc pas concerné par le risque de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer l'envoi de poussières. Si nécessaire, des mesures adaptées comme l'arrosage des voiries seront mises en place pour limiter la nuisance.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de changement des activités réalisées sur le site. Le projet consiste en la réalisation de zone de dépôt de véhicules neufs.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différents aménagements prévus sur le site n'engendreront pas d'augmentation du trafic routier sur site (pas d'augmentation de production et pas d'embauches prévues), à l'exception ponctuellement lors des phases de travaux (engins de chantier). En effet, les futures zones de dépôts seront exclusivement utilisées pour stocker plus longtemps des véhicules neufs suite à la suppression de zones tampons initialement localisées sur d'autres sites TOYOTA (voir paragraphe 4.2).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation génératrice de bruit ne sera mise en place dans le cadre du projet (dépôts de véhicules neufs).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de la nature du projet, il n'est pas concerné par les nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation génératrice d'odeur ne sera mise en place dans le cadre du projet (dépôts de véhicules neufs).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la nature du projet, il n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation génératrice de vibrations ne sera mise en place dans le cadre du projet (dépôts de véhicules neufs).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la nature du projet, il n'est pas concerné par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des mats d'éclairage seront mis en place au niveau des parkings de véhicules neufs. Ces mats seront répartis afin de limiter les émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera de nouvelles surfaces imperméabilisées (73 801 m <sup>2</sup> , soit un total de 92,85 ha de surfaces imperméabilisées sur le site) engendrant des rejets liquides - Voir Annexe 9
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront dirigées vers des séparateurs d'hydrocarbures et déshuileurs puis rejetées dans le réseau existant - Voir Annexe 9

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets d'eaux industrielles (uniquement des eaux pluviales). <input type="checkbox"/>
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de déchets de production et absence de déconstruction dans le cadre de l'aménagement des parkings (réalisation de zones de dépôts en enrobé sur des zones actuellement enherbées)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emprises du projet sont situées hors périmètre de protection de monuments historiques. Les zones de dépôt sont situées sur des zones enherbées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements seront réalisés au sein des limites ICPE du site. Le projet ne vise pas à s'étendre en dehors du périmètre actuel du site. L'usage du sol ne sera pas modifié (pas de modification des documents d'urbanisme).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Sans objet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non concerné.

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

Sans objet.

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Le projet de création et d'imperméabilisation de 2 nouvelles zones de dépôt de véhicules neufs va entraîner uniquement des impacts négatifs sur les thématiques présentées ci-dessous qui seront gérées de la manière suivante :

- Faune-Flore :

\* Des dispositions seront prises compte tenu de la présence d'une espèce d'oiseau protégé et vulnérable (Pipit Farlouse) : travaux en dehors des périodes de reproduction, mise en place d'une zone de compensation - voir détails en Annexe 11

\* Compte tenu de la présence d'une espèce de plante envahissante (Solidage du Canada), un protocole d'élimination l'espèce envahissante sera défini par l'écologue et mis en place en phase travaux - voir détails en Annexe 11

- Eaux pluviales : Les eaux pluviales de ruissellement des nouvelles zones imperméabilisées seront dirigées après passage dans des séparateurs hydrocarbures et déshuileurs dans le réseau pluvial existant (voir détails en Annexe 9)

- Émissions lumineuses : des dispositions seront mises en place pour limiter les émissions lumineuses (mats peu nombreux et judicieux disposés)

- Nuisance en phase travaux : toutes les dispositions seront prises pour minimiser les nuisances en phase travaux (travaux réalisés de jour, plan de circulation, arrosage pour limiter l'envol de poussières...)

Le projet ne prévoit pas de changement au niveau de son activité. Il s'insère sur des emprises ICPE existantes et n'implique pas d'extension en dehors de son périmètre.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de TOYOTA prévoit la création et l'imperméabilisation de 2 zones de dépôt de véhicules neufs au sein de son site d'Onnaing. Les 2 nouvelles zones seront localisées sur des zones enherbées au sein de l'emprise ICPE d'un site industriel. Le projet respectera l'ensemble des dispositions imposés par le règlement d'urbanisme de la zone et le PLU. L'activité du site sera inchangée. Aucune extension géographique hors du périmètre ICPE n'est prévue.

Des mesures écologiques seront mises en place compte tenu de la présence d'une espèce d'oiseau protégée et vulnérable observée sur le site. Les eaux pluviales des nouvelles zones imperméabilisées seront gérées au sein du réseau existant suffisant dimensionné pour gérer le surplus des zones nouvellement imperméabilisées.

Compte tenu de ces éléments et du respect des réglementations en vigueur, TOYOTA considère qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°8 : Localisation des zones humides autour du site	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe volontaire n°9 : Dimensionnement du réseau d'eaux pluviales du site	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe volontaire n°10 : Gestion des déblais	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe volontaire n°11 : Étude Faune-Flore	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe volontaire n°12 : règlement de la ZAC Annexe volontaire n°13 : mémoire de réponse compléments demandés le 18/08/2023	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom POIDEVIN

Prénom Matthieu

Qualité du signataire Manager - Valenciennes Hub

À Onnaing

Fait le 1 9 / 0 9 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

**Toyota Logistics Services France**  
Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut  
BP 1 - 59284 ONNAING - France  
Tél. : +33.(0)3.27.51.29.15 - Fax : +33.(0)3.27.51.29.21  
TVA : FR08429721186 - SIRET : 42972118600022